



Département des Landes  
Camp du Poteau  
(Forêt domaniale affectée)

Site Natura 2000 FR7200723  
“ZSC Champ de tir de Captieux”  
Désigné en ZSC le 10/11/2006 (JORF du 24/11/2006)  
Site Natura 2000 FR7210078  
« ZPS Champ de tir du Poteau »  
Désigné en ZPS le 20 octobre 2004

BILAN D'UN CONTRAT NATURA 2000

## Réhabilitation des landes et lagunes de Lingate et de Bournou

*Etude réalisée par Gilles Granereau, ex-chargé de mission Natura 2000*



Office national des forêts  
Agence LNA – Service DLRN



## PREAMBULE

Comme suite à mon départ à la retraite en novembre 2019, et en l'absence de remplaçant comme chargé de mission Natura 2000, l'ONF a décidé de réorganiser provisoirement la gestion de l'animation Natura 2000 portée par l'ONF :

- d'une part, l'unité territoriale de Roquefort prend en charge la gestion courante de Natura 2000, tout en continuant à assurer les missions patrimoniales sur le CTC ; elle a de plus réalisé des comptes rendus, venant en complément des données enregistrées avant novembre 2019,

- d'autre part, il m'a été demandé, par le biais de ma structure de micro entrepreneur (*Gilles Granereau éco-conseils*), d'établir les différents bilans de l'année 2019, et d'apporter un soutien sous forme de conseils et de suggestions d'orientations pour l'avenir. Une partie de ces conseils sera intégrée au présent rapport, qui concerne le bilan du contrat décrit en page de couverture.

La survenue de la pandémie liée au Covid 19 a considérablement retardé ce travail, dont voici la synthèse.

Nous rappelons ici que la terminologie actuelle pour désigner le champ de tir est CTC (champ de tir de Captieux).

### 1) Justification au regard des objectifs, des habitats et des espèces

#### Pour la ZSC :

Les deux objectifs principaux du docob concernent la conservation des milieux ouverts et des systèmes hygrophiles ; ils apparaissent dans le tableau suivant (extrait du docob) :

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés
A Assurer la conservation des milieux ouverts	<b>A 1) Evaluer les outils susceptibles d'être utilisés pour la conservation des milieux ouverts »</b> - expertise d'outils	4020 * 4030-8
	<b>A 2) Mettre en œuvre les actions pour la conservation des milieux ouverts</b> - actions de restauration mécaniques de landes - gestion pastorale - gestion par brûlages dirigés	3120-2 3130-5 6230-5 * 6410-10
B Assurer la conservation des systèmes hygrophiles	<b>AB 1) Agir sur la conservation des espèces végétales à enjeux majeurs</b> - actions en faveur du Faux cresson de Thore - actions en faveur de l'Ophioglosse des Açores - actions en faveur des autres espèces à enjeux	4020 * 4030-8 3120-2 3130-5 6230-5 * 6410-10
	<b>AB 2) Intervenir sur l'hydraulique, en veillant à retenir au mieux l'eau sur le site.</b> - réalisation d'études préalables - mise en place d'éléments nécessaires aux suivis	3110-1 - 6410-8 3130-3 - 3160-1 7150-1 - 3260-1 6410-7 - 4020 *
	<b>B 1) Assurer la conservation des systèmes hygrophiles des dépressions humides</b> - actions de réhabilitation ponctuelles	4030-8 - 3120-2 3130-5 - 6230-5 * 6410-10

**Concernant les espèces végétales**, le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*) est au niveau d'enjeu 1, avec l'Ophioglosse des Açores (et plus récemment son hybride pentaploïde 5X).

**Pour les espèces animales**, l'Azuré des mouillères était abordé avec un niveau d'enjeu 2, mais du fait de la découverte de populations importantes et uniques pour le département des Landes, on peut le placer en niveau d'enjeu 1. Il en est de même pour la Loutre, dont on a pu avérer la présence depuis la validation des docobs. Le Fadet des laïches est abondant. Le tableau suivant issu du docob rend compte des enjeux espèces :

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce
<i>Caropsis verticillitundata</i> <b>Faux cresson de Thore</b>	1618	> 200000 pieds	Etat réalisé en 2007 et 2008 (cf bibliographie)
<i>Lurionium natans</i> <b>Flûteau nageant</b>	1831	présence potentielle	Espèce non formellement observée sur le site, mais présence très probable
<i>Emys orbicularis</i> <b>Cistude d'Europe</b>	1220	inconnue	Espèce observée il y a plus de 10 ans dans des lagunes. Pas revue, mais quelques habitats sont favorables
<i>Coenonympha oedippus</i> <b>Fadet des laïches</b>	1071	espèce abondante	Espèce relativement abondante sur le site, au niveau des lagunes, des zones à Molinie... Pas d'évaluation des populations.
<i>Cerambyx cerdo</i> <b>Grand capricorne</b>	1088	inconnue	Espèce présente notamment dans les chénaies
<i>Lampetra planeri</i> <b>Lamproie de planer</b>	1096	inconnue	Espèce non observée (non recherchée) mais présence très probable.
<i>Leucorrhina pectoralis</i> <b>Leucorrhine à gros thorax</b>	1042	inconnue	Observation ancienne, mais présence actuelle très probable.
<i>Lutra lutra</i> <b>Loutre d'Europe</b>	1355	inconnue	Observation de traces sur le site, en plusieurs endroits ; toutefois le site ne présente pas suffisamment de milieux favorables pour la fixer (en particulier cours d'eaux importants)
<i>Lucanus cervus</i> <b>Lucane Cerf volant</b>	1083	inconnue	Espèce présente notamment dans les chénaies
<i>Mustela lutreola</i> <b>Vison d'Europe</b>	1356	inconnue	Espèce non observée, présence potentielle uniquement de passage.

### Pour la ZPS :

L'objectif de développement durable principal concerne le maintien ou l'amélioration de la capacité d'accueil de l'avifaune (tableau extrait du docob) :

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Espèces d'intérêt communautaire concernées
A ) Maintenir ou améliorer la capacité d'accueil du site pour les oiseaux	<b>A 1 : mener des actions en faveur de la Grue cendrée</b> - ouverture de milieux - actions en milieu agricole	A 127 (Grue cendrée)
	<b>A 2 : Mener des actions en faveur du Courlis cendré</b> - création de mares	A 160 (Courlis cendré)
	<b>A 3 : Veiller à maintenir ou améliorer la capacité d'accueil du site pour les autres espèces à enjeux</b> - mise en place de nicher - mise en place d'équipements spécifiques - création de zones de tranquillité	A 084 (Busard cendré) A 082 (Busard saint martin) A 255 (Pipit rousseline) A 080 (Circaète jean le blanc) A 246 (Alouette lulu) A 302 (Fauvette pitchou) A 233 (Torcol fourmilier *) A 338 (Pie-grièche écorcheur) A 081 (Busard des roseaux) A 274 (Rouge-queue à front blanc *) A 072 (Bondrée apivore) A 113 (Caille des blés *)

## Fiches-actions concernées :

Conformément au docob, les travaux correspondent aux fiches-actions suivantes :

### DOCOB ZSC :

#### - Fiche cadre CH1 : conservation des milieux ouverts

\* débroussailllements **fiche action GH17** *engager des actions de restauration mécanique de landes* (mesure A32301p : chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage)

#### - Fiche cadre GE1 : Conservation d'espèces végétales patrimoniales

\* **fiche action GE11** : actions en faveur de la conservation du Faux cresson de Thore (mesure A32324p Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès)

\* **fiche action GE12** : actions de conservation en faveur de l'Ophioglosse des Açores (mesure A32324p Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès)

#### - Fiche cadre Ghy : actions sur l'hydraulique

\* **fiche action Ghy 6b** : mise en place de seuils pour le contrôle des niveaux d'eaux (mesure A32314p : restauration des ouvrages de petites hydrauliques)

\* **fiche action Ghy8** : réhabilitation de lagunes naturelles (mesure A32301p : chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage)

### DOCOB ZPS :

#### - Fiche cadre GE : actions en faveur des oiseaux

\* **fiche action GE3** Mener des actions d'amélioration des habitats du Courlis cendré, avec notamment A32309P « création ou rétablissement de mares ».

Les travaux décrits dans les fiches-actions pour la ZSC profitent également à l'avifaune.

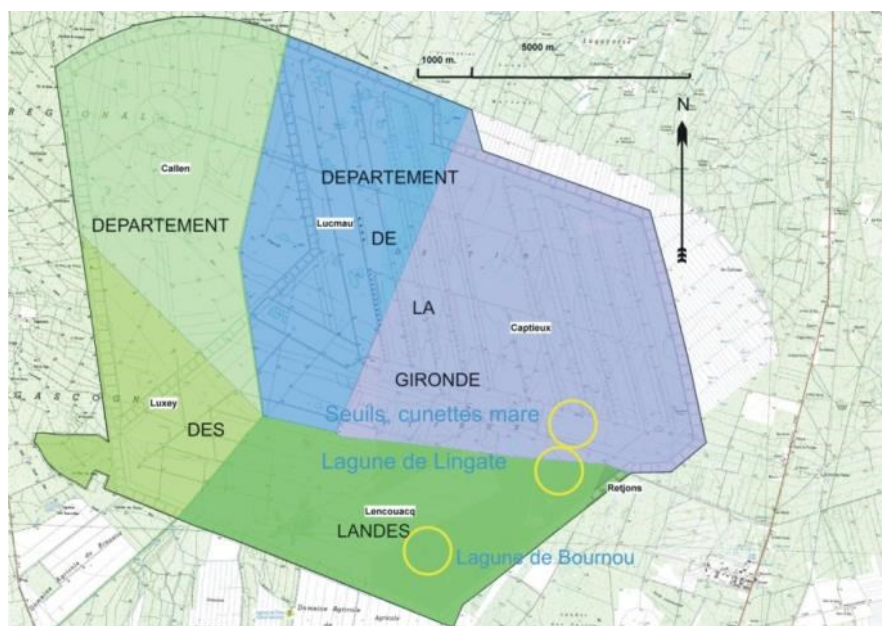
**Conclusion** : les travaux envisagés répondent en tout point aux objectifs définis, et à la conservation des habitats naturels et espèces tels que présentés dans les tableaux ci-dessus. Les opérations menées préalablement ont pu montrer l'efficacité des travaux menés par le passé et de leurs impacts positifs pour les habitats et les espèces.

De plus, la découverte de Flûteau nageant dans une lagune située à proximité de la zone de contrat a amené à engager des travaux de conservation de cette espèce, en restant dans le cadre budgétaire imparti du contrat.

## 2) Bilan des travaux réalisés

### 21) Cartographie de localisation

Trois zones principales sont concernées, et par ailleurs, il est envisagé d'intervenir également sur les fossés situés le long de la rue 23, et en divers points.



- La partie nord concerne la gestion de deux importants fossés qui traversent le camp et se raccordent au Peyronnet recalibré,

- la zone de la lagune de Lingate se trouve face au PCCT « Marco », et a été brûlée en 2013,

- un peu au sud-est de cette zone est située la « Lagune sans nom », qui n'apparaissait pas dans les prévisions initiales, mais dont les enjeux (présence de Flûteau nageant) ont motivé la décision d'engager des travaux de conservation.

- la zone de la Lagune du Bournou se trouve au sud de la rue 18, et son traitement constitue la suite logique des travaux menés en aval au lieu-dit Bayonne (contrat clos en 2014).

## 22) Présentation de l'opération

Elle a consisté à mener des actions en faveur de landes et de zones humides, à savoir :

- *broyages en vue de restauration de landes,*

- *réhabilitation de lagunes,*

- *contrôle du réseau de drainage.*

Les travaux ont été suivis par un technicien en contrat CDD à l'ONF jusqu'en septembre 2019, et par le chargé de mission Natura 2000. Ils ont été achevés le 31 octobre 2019.

Un plan de prévention, ainsi qu'une fiche d'analyse des besoins en dépollution pyrotechnique (Fabledépy) ont dû être réalisés. Pour la partie pyrotechnique, le dossier avait été déposé l'année précédente, mais n'a pas été instruit, ce qui a obligé à reporter les travaux lourds à l'automne.

Durant l'été ont été réalisés les piquetages et l'assistance aux démineurs qui ont effectué la « dépollution pyrotechnique » sur toutes les zones concernées par des creusements au-delà de 20 cm.

Une cartographie a été réalisée spécifiquement afin de repérer de façon définitive les zones concernées.

Du fait des contraintes d'accès, les entreprises sont soumises à un plan de prévention des risques, et doivent respecter les protocoles de sécurité.

Ces contraintes justifient le fait qu'il est difficile d'établir des devis fermes à l'avance sur ce site où l'activité militaire prédomine. De plus, et au-delà de la partie purement administrative du contrat, une réglementation spécifique s'applique au camp et amène à engager des démarches administratives et sécuritaires complémentaires, dont certaines ne sont pas gérés directement par le CTC.

Néanmoins, le commandement du CTC et les personnels du GRIN (déminage) ont grandement facilité la démarche, qui n'aurait certainement pas abouti sans leur soutien.

## 3) Mise en œuvre, cahier des charges

### 31) Travaux sur la partie nord à Testemale

Les travaux ont consisté à :



- débroussailler sur une largeur d'environ 4 m les accès à la zone de travaux et l'emprise des futures cunettes et de la mare,

- réaliser une mare permettant de recueillir les eaux apportées par les cunettes,

- mettre en place des seuils afin de boucher les fossés existants.

L'opération a pour but de déconnecter deux grands fossés qui traversent le camp d'est en ouest, en forçant les eaux à alimenter une mare.



*De GàD : Débroussaillage de 4 m de large ; repérage de l'emprise de la mare pour l'expertise pyrotechnique ; réalisation de la cunette. (photos ONF G.Granereau et UT de Roquefort)*

### 32) Restauration zones de la lagune de Lingate.

(Cf schéma ci-dessous) :

- débroussaillage de la zone en vert,
- travaux au niveau de la lagune de Lingate (au nord) et de la zone humide au sud (étrépage, bouchage fossés, pose de clôture). Les formes foncées dans la lagune et la zone humide correspondent aux étrépages (creusements).



## Lagune de Lingate :



De G&D : *Dépollution pyro avec les militaires sur la lagune (en vue de l'étrépage) ; zone débroussaillée avec la lagune au fond. (photos ONF, G. Granereau)*

- création d'une zone-refuge (eaux permanentes) de 50 m<sup>2</sup>, et étrépage des berges sur 15 m environ, de la cote – 0,50 m à 0 m. Terres mises en butte à proximité (à 30 m de la lagune).
- Broyage mécanique, effectué à l'aide d'un broyeur. Réalisation d'accès depuis la rue 14. Surface broyée : 14 hectares.
- mise en place d'un exclos, pour éviter la venue du grand gibier, en URSUS, sur piquets robinier espacés de 3 m, hauteur 2 m, partie base bloquée au sol. 130 m de clôture.

### Zone tourbeuse au sud :

- création d'une zone-refuge (eaux permanentes) de 20 m<sup>2</sup>, et étrépage des berges sur 8 m environ, de la cote – 0,50 m à 0 m (voir principe plus haut). Terres mises en butte à proximité.
- Broyage mécanique, effectué à l'aide d'un broyeur. Réalisation d'accès depuis la rue 14.

### Rue F 23 et 14 :

- Mise en place de seuils sur toute la longueur de la rue F 23, et sur des rues adjacentes. Espacement moyen de 200 m. Utilisation de sables pris à proximité, ou récupérés par ailleurs.

Des seuils ont également été placés dans le fossé bordant la lagune située à l'est de la rue 15.

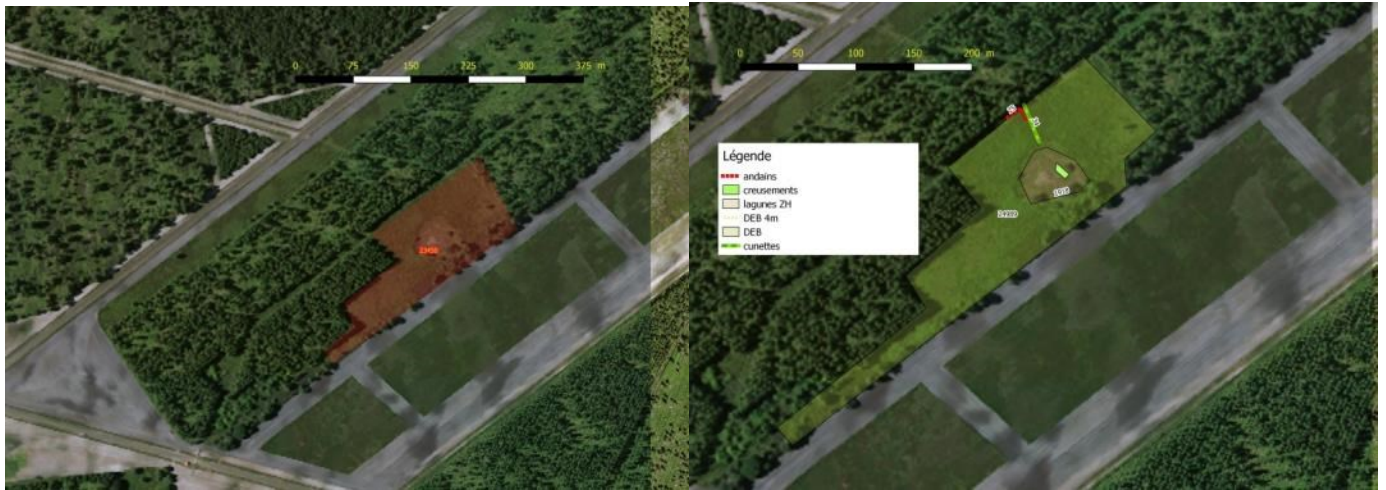
### **33) Restauration de la zone de la « Lagune sans nom »**

Non prévue initialement au contrat, cette opération a été rajoutée, afin d'assurer la conservation de la petite population de Flûteau nageant présente dans la lagune dite « lagune sans nom » (*Luronium natans*), dont on a estimé qu'elle risquait à court terme de disparaître. Les travaux réalisés ont consisté à :

- débroussailler les alentours de la lagune sur une surface conséquente,
- placer des seuils sur le fossé bordier,
- en dévier les eaux vers la lagune via une cunette,
- réaliser un creusement dans la lagune, à proximité de la population de Flûteau nageant, afin d'assurer la conservation de sa population.

Les Flûteaux se trouvaient dans un trou entretenu par les sangliers, qui venaient s'y baigner. Ceci avait un inconvénient notable durant l'été, puisque les eaux étaient remuées régulièrement et les plantes arrachées. Cet état de fait n'était pas nouveau, mais il

nous a semblé qu'il serait utile de créer un trou plus conséquent, afin d'y attirer plus les sangliers, et à terme d'y installer des protections (dans l'hypothèse d'une réintroduction possible de la plante à partir des pieds situés à proximité).



*A gauche, partie débroussaillée, et à droite les travaux (seuils, cunette et creusement)*



*Vue de la lagune depuis le sud-est ; cunette créée depuis le fossé (à dr. Photo UT de Roquefort)*



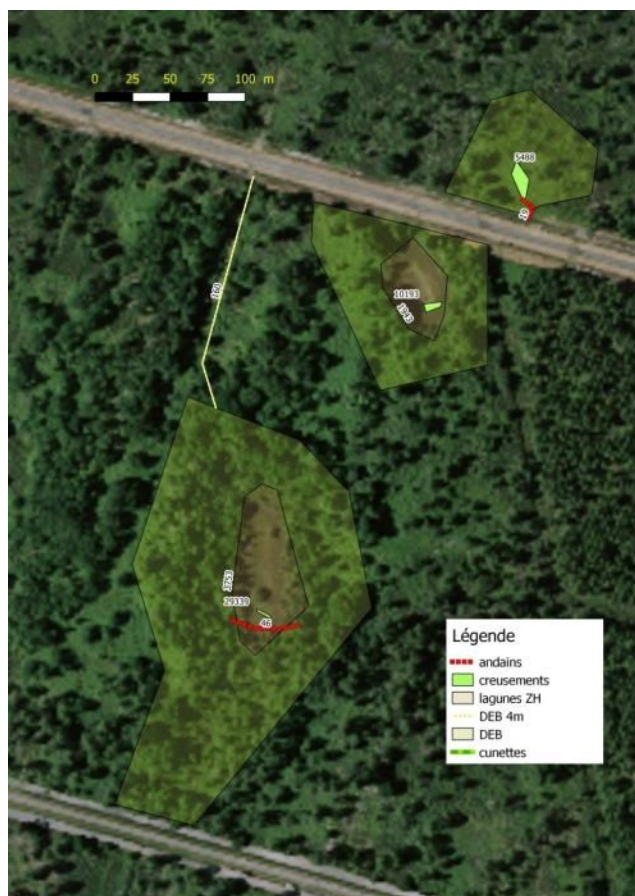
*Photos d'août 2019 : la lagune et la partie débroussaillée ; le trou d'eau avec les Flûteaux nageant (les feuilles les plus petites, qui sont difficilement distinguables). Les niveaux d'eaux étaient en 2019 relativement élevés. (photos ONF, G. Granereau)*



### 34) Restauration zone lagune de Bournou



Pointillés jaunes : débroussaillage sur 4 m de large ; en orange, débroussaillage en plein ; la trame rougeâtre correspond aux zones d'enlèvement d'arbres.



Le schéma à gauche rend compte des travaux effectués.

- martelage puis exploitation des arbres sur 50 m autour de la lagune ; conservation de quelques chênes. Finition manuelle et exportation à proximité des rémanents.
- même travail sur la zone humide au sud : exploitation des arbres sur 50 m autour du bassin ; conservation de quelques chênes. Finition manuelle et exportation au sud de la zone des rémanents.
- création d'une zone-refuge (eaux permanentes) de 100 m<sup>2</sup>, et étrépage des berges sur 15 m environ, de la cote - 0,50 m à 0 m. Terres mises en butte à proximité (à 30 m de la lagune) ou réutilisées (seuils).
- pour la zone humide au sud, création d'une zone refuge d'environ 15 m X 5 m, au sud de la zone, et utilisation des délais au sud de la mare, afin de retenir les eaux (dimensions de la butte : environ 30 mètres X 4 m X 0,5 m)
- Broyage mécanique, effectué à l'aide d'un broyeur
- mise en place d'un exclos, pour éviter la venue du grand gibier, en URSUS, sur piquets robinier espacés de 3 m, et hauteur d'environ 2 m.

- création d'une mare au nord de la rue 18, et raccordement par cunette aux fossés voisins.

- réalisation de seuils par emprunt de matériaux sur place ou réutilisation des déblais. Opération réalisée sur le prolongement de la rue F23 (chemin), le long de la rue 19, et sur la rue J26 et son prolongement au sud.



*Exploitation des arbres ; creusement de la mare au nord de la rue 18*



*Creusement mare au sud ; zone refuge dans la lagune ; pose de la clôture.*

*(photos ONF, G. Granereau)*

## 4) Synthèse

### 41) Montant des travaux réalisés

Nature de travaux	Unité	Quantité	P/U	Total HT
Réalisation de seuils	h	49	80	3920
Création de cunettes	h	12	100	1200
Création de mares	h	32	110	3520
Création de zones-refuges et étrépage par creusement	h	40	110	4400
Broyage mécanique broyeur	ha	23	550	12650
Mise en place d' exclos en ursus	m	310	20	6200
Bucheronnage (lagune et zone sud)	h	56	45	2520
Travail mécanique (lagune et zone sud))	h	16	90	1440
			<b>TOTAL</b>	<b>35850</b>

## 42) Observations

Un panneau d'information sur l'opération menée dans le cadre du contrat a été réalisé et posé sur le terrain (ci-dessous, photo ONF UT Roquefort).



Les travaux ont été exécutés conformément aux prévisions du contrat, et des opérations complémentaires ont été réalisées en s'appuyant sur les modifications de surfaces et travaux, mais sans affecter le budget initial.

Le temps passé pour le suivi est conséquent, car en-dehors de la partie administrative, les protocoles mis en œuvre sur le site par les militaires tant pour l'accès, que pour l'engagement de travaux et la sécurité pyrotechnique impliquent un travail de relationnel et de terrain très contraignants (voir observations en 2.2).

Il sera donc nécessaire dans les futurs contrats de bien anticiper sur ces différentes contraintes en vérifiant bien que les procédures locales sont bien respectées, et que les dossiers sont bien en instructions chez les militaires dès leur dépôt. Concernant les travaux intrusifs, il sera utile d'évoquer avec les militaires la pose de clôtures, qui ressort du protocole d'autorisation pyrotechnique.

En effet, et si l'on prend l'exemple du contrat de pâturage, les clôtures sont constituées de piquets dont l'enfoncement (manuel) dépasse les 20 cm ; or, il est impossible de prévoir à l'avance la localisation de ces clôtures, qui doivent être déplacées régulièrement...

Il me paraît par conséquent utile d'insister sur cet aspect bien particulier de la réalisation de travaux, que l'on ne retrouve pas sur les autres sites Natura 2000.

*Synthèse réalisée en complément des bilans établis par l'Unité territoriale de l'ONF concernée (Roquefort, Paul Haettel, Christophe Fréchant.*



Juin 2019  
1237 chemin d'Aymont  
40350 – POUILLON  
06 99 55 40 85  
Courriel : [gmgnreau@club-internet.fr](mailto:gmgnreau@club-internet.fr)  
Auto-entrepreneur  
Siret 88016377900015